

- A.1 Adoption, révision et modification, au besoin, de cadres réglementaires nationaux régissant les activités spatiales
- A.2 Éléments à prendre en considération lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification, au besoin, de cadres réglementaires nationaux régissant les activités spatiales

CADRE DIRECTEUR ET RÉGLEMENTAIRE DES ACTIVITÉS SPATIALES

Lignes directrices aux fins de la viabilité
à long terme des activités spatiales : section A

- A.3 Supervision des activités nationales relatives à l'espace
- A.4 Utilisation équitable, rationnelle et efficace du spectre des fréquences radioélectriques et des diverses régions orbitales utilisées par les satellites
- A.5 Renforcement de la pratique concernant l'immatriculation des objets spatiaux

- B.1 Communication de coordonnées actualisées et partage d'informations relatives aux objets spatiaux et événements orbitaux
- B.2 Amélioration de la précision des données orbitales relatives aux objets spatiaux et renforcement de la pratique et de l'utilité du partage d'informations orbitales sur les objets spatiaux
- B.3 Promotion de la collecte, du partage et de la diffusion des données de suivi des débris spatiaux
- B.4 Réalisation d'évaluations des conjonctions pendant toutes les phases orbitales des vols contrôlés
 - B.5 Mise au point d'approches pratiques concernant l'évaluation des conjonctions préalable au lancement
- B.6 Partage de données et de prévisions opérationnelles de météorologie de l'espace

SÉCURITÉ DES OPÉRATIONS SPATIALES

Lignes directrices aux fins de la viabilité
à long terme des activités spatiales : section B

- B.7 Élaboration de modèles et d'outils de météorologie de l'espace et collecte de pratiques établies d'atténuation des effets de la météorologie de l'espace
- B.8 Conception et exploitation d'objets spatiaux indépendamment de leurs caractéristiques physiques et opérationnelles
- B.9 Mesures à prendre pour faire face aux risques associés à la rentrée atmosphérique incontrôlée d'objets spatiaux
- B.10 Mesures de précaution à prendre lors de l'utilisation de sources de faisceaux laser traversant l'espace

- C.1 Promotion et facilitation de la coopération internationale aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales
- C.2 Partage de l'expérience acquise en matière de viabilité à long terme des activités spatiales et élaboration, au besoin, de nouvelles procédures de partage d'informations

COOPÉRATION INTERNATIONALE, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET SENSIBILISATION

Lignes directrices aux fins de la viabilité
à long terme des activités spatiales : section C

- C.3 Promotion et renforcement des capacités
- C.4 Sensibilisation aux activités spatiales

- D.1 Promotion et soutien de la recherche et du développement de moyens à l'appui de l'exploration et de l'utilisation durables de l'espace

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DANS LES DOMAINES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Lignes directrices aux fins de la viabilité
à long terme des activités spatiales : section D

- D.2 Étude et examen de nouvelles mesures de gestion de la population de débris spatiaux sur le long terme